

---

**Nombre de membres**

**Séance du vendredi 29 octobre 2021**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Patrick COUTAREL.

**Présents :** 12

**Votants:** 12

**Sont présents:** Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-Louis DUBREUIL, Anne SOUMAGNAC, Nathalie GRENIER, Guillaume REBIERE, Jean-François ROQUES, Thomas LAMURAILLE, Christophe COILLOT, Peggy CABARET, Claude MARSAT, Marie Hélène TESTUT

**Représentés:**

**Excuses:** Paul Marie FOURESTEY, Peggy DUPUI

**Absents:** Emilie VACHER

**Secrétaire de séance:** Ghislaine MOMBOUCHER

---

**CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 29 octobre 2021 à 20h00 - Mairie**

**I - DELIBERATIONS**

- 1 - Avenant 1 à la convention d'adhésion au service d'application du droit des sols du Pole Territorial du Grand Libournais
- 2 - Décisions modificatives comptables au budget
- 3 - Taux de Promotion applicable pour les avancements de grade
- 4 - Carte Cadeau de principe pour naissance

**II - INFORMATIONS DIVERSES**

**III - QUESTIONS DIVERSES**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS - DE 2021 056**

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier les actes d'instruction aux services d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;

Vu les articles L 112-8 et suivants du code des relations du public avec les administrations, relatifs à la saisine par voie électronique ;

Vu l'article L 423-3 du code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la convention relative à l'adhésion au service d'application du droit des sols en date du 27 avril 2015, signée entre la commune et le PETR ;

Considérant qu'un avenant à la convention est nécessaire afin de redéfinir les modalités de travail en commun dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que le PETR met à disposition des communes, les outils informatiques permettant l'instruction dématérialisée et notamment la création d'un guichet-unique pour les usagers et professionnels, pour le dépôt dématérialisé de leurs demandes d'urbanisme ;

Considérant que l'utilisation de ces outils nécessite l'accord de la commune sur les conditions générales d'utilisation rédigées par le PETR ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ainsi que les conditions générales d'utilisation relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

#### **DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE : VIREMENT CREDITS - DE 2021 057**

Mr le Maire présente 2 factures justifiant des virements de crédits : DUALTECH pour l'achat de fournitures informatiques (397.08 €) et SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux de voirie (358.04 €).

Il explique aussi la nécessité d'imputer à l'article 2152, des travaux réalisés en 2017. Ces travaux avaient été mandatés à l'article 2315 et, lors des transferts d'immobilisations en 2019, ils ont été intégrés à tort, par la trésorerie, à l'article 21531.

Il expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants pour ce projet ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
020	Dépenses imprévues	-700.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	400.00	
21578	Panneaux de voirie	300.00	
2152	Installation de voirie	1267.80	
21531	Installation technique en cours		1267.80
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### **Attribution de carte cadeau pour naissance Conditions Attribution - DE 2021 058**

Mr le Maire rappelle que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations exceptionnelles ou difficiles.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant qu'elle entend engager (article 88-1 de la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée).

Mr le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal, dans le cadre de l'action sociale, d'octroyer une prime aux parents pour la naissance d'un nouvel enfant.

La condition d'attribution sera que la famille soit résidente sur la commune depuis plus d'un an.

Après échanges, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'une prime de 50€ sous forme de carte cadeau du Centre Leclerc de St Magne de Castillon sera offerte aux parents d'un nouvel enfant au sein de leur foyer et résidents sur la commune depuis plus d'un an.

Cette carte cadeau sera remise en même temps que le livret de famille.

#### **Taux de promotion applicable pour les avancements de grade -DE\_2021\_059**

Mr le Maire explique que :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49,79 et 80 ;

Considérant qu'en application du 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade ;

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu l'avis du Comité Technique selon la réunion en date du 6 juillet 2021 ;

Ratio d'avancement de grade pour les filières administratives et techniques :

Catégorie hiérarchique	Grade d'avancement	Taux de Promotion
B	Ensemble des grades d'avancement	100 %
C	Ensemble des grades d'avancement	100 %

Le Maire, après en avoir délibéré avec le Conseil municipal, et à l'unanimité des voix pour :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **II - INFORMATIONS DIVERSES**

### 1 . Fleurissement

La commission "Fleurissement" s'est réunie le 27/09/2021 pour le fleurissement de 2022 en présence de Mme GUIHENEUF de MONTCARET.

Le devis présenté était d'un montant de 2605.58 € TTC :

\* pour le parking de l'école refait : proposition de barrières de pots de fleurs,

\* 1 devis doit être fait pour les bornes pour 2022.

Adoption des barrières pour 11 élus.

2 . Bouffée d'air "Mercredi" avec Association Jeux de Potes : les 2 premiers mercredis d'octobre se sont bien passés.

On renouvèle pour novembre et décembre 2021 ( 10/11 - 24/11 - 08/12 ) : voir pour le nombre d'enfants maximal le mercredi.

3 . Prix de la garderie : actuellement 4 enfants : proposition demandée : 1.70€ soit un seul tarif à compter du 8 novembre 2021.

4 . Effectif de l'école : 44 enfants :

CP - CE1 : 15 enfants : Maxime BELHOMME

CE1 - CE2 : 14 enfants : Myriam LALANDE

CM1 - CM2 : 15 enfants : Anaïs DION.

Suite au conseil d'école Mr le Maire précise que les parents des enfants sont assez satisfaits pour ce début d'année scolaire.

### 5 - Exposition Peintures

Mrs GAUDRIT et CACHEUX sont pressentis pour exposer leurs tableaux: à voir pour début décembre : voir la disponibilité de la Maison des Associations pour le 4 décembre.

### 6 . Location d'une pièce au sein de la Maison des Associations

Une pièce sera mise à disposition pour le Cabinet de Peggy CABARET (sanitaires compris).

Mme CABARET s'absente de la salle le temps de la réflexion commune portant sur le loyer (redevance proposée 300€). Une porte de séparation serait à prévoir : le projet est pour janvier 2022.

### 7 . Avancement des travaux 2021

Il reste les ralentisseurs à poser.

Les travaux d'accessibilité sont à terminer.  
Le nettoyage des fossés est à terminer.

#### 8 . Illuminations de Noël (achats reportés sur 2022)

Du fait de l'abattage des 4 arbres devant la Mairie (1740€ TTC arbres et souches emportées) il est prévu de mettre 2 sapins : la décoration des sapins se fera avec les enfants et les administrés. Les sapins seront mis en place à partir du 1er décembre.

Le 4 décembre Mme TESTUT sera chargée de mettre en place sur la route de PIQUESSEGUE des branches de sapin et des noeuds.

9 - Guillaume REBIERE, Christophe COILLOT et Thomas LAMURAILLE propose de faire une peinture sur le mur de Tennis Club : à voir le 4 décembre 2021 avec l'entreprise de CASTILLON.

10 . Investissements pour 2022 : travaux à lister pour fin novembre par les membres de la Commission Finances.

#### 11 . PLU

Le projet éventuel de permis de lotir sur les parcelles communales est présenté au Conseil Municipal : l'ensemble du conseil est favorable : il faut maintenant calculer le prix de vente des terrains ( 1 terrain de 1000m2 et les autres d'environ 750 m2).

A réfléchir.

Réfléchir à l'aménagement de la Maison des Associations ( éventuellement y faire la cantine) et la Salle Polyvalente restera une salle pour les réunions et festivités. A voir en ce qui concerne les éventuelles subventions possibles. Reflexion à faire pour le prochain conseil.

#### 12. Caméras et "Feu récompense"

Pour équiper toute la commune : 34700€ (coût de l'achat de 13 caméras).

"Feu récompense": afin de casser la vitesse (constamment rouge mais passons au vert si trafic à 50kms/h (devis en cours).

#### 13 . Affaissement Avenue de la Dordogne

La réunion a eu lieu avec Mr le Sous Préfet.

Les travaux commenceront en décembre 2021 (une convention doit être préalablement signée entre Mr FOURESTEY et le Département).

#### 14 . Signalisation à l'Eglise du Vieux Mouliets

- Sens interdit en montant la petite route (soit sens unique),
- Passage par la route des Bouygues ( voir l'achat de panneaux).

#### 15 . Route du Milieu

1er temps : Prévoir une rencontre des propriétaires des parcelles (bâties et non bâties) jouxtant la voie.

Liste des propriétaires à dresser pour fin de semaine prochaine ( Nadine + Ghislaine).

#### 16 . Panneaux numériques

Guillaume REBIERE s'occupe de ce dossier.

17 . Présentation du panneau " Ville agréable". Les panneaux seront posés à l'Ecole et au Stade, sur le parking de la Mairie près de l'arrêt de bus, au stop de la Salle de lotos LA BODEGA, à la sortie du bourg direction FLAUJAGUES), à l'intersection du Lac de la Cadie.

Thomas LAMURAILLE, Christophe COILLOT et Ludovic BERNARS s'occupent de la mise en place.

18 . Piègier : Mr LEPAGE Jeremy est agréé piègier pour les petits nuisibles.

19 . La Mairie sera fermée du 24/12/2021 au 02/01/2022 au matin.

20. Cérémonie du 11 novembre à 9h30 prévue : les convocations sont à envoyer aux Associations, aux pompiers, à la gendarmerie, etc ....

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

Jean François ROQUES s'interroge sur les demandes de parrainage transmises au Maire pour les élections présidentielles : Mr le Maire explique qu'il ne s'engagera pas sur ces demandes.

Une visite surprise a été faite au local du Tennis : l'entretien n'est pas fait : il faut prendre des photos et demander le nettoyage.

Réunion de la Commission du Personnel à prévoir.

Réunion de la Commission Finances à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé : fin de réunion : 22h 30